



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

R
M



10114718

20-07-2010
BRUXELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2010 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : Federation Patronale des Professionnels de la Restauration

Forme juridique : A.S.B.L.

Siège : Avenue Emile De Mot 9
1000 Bruxelles

N° d'entreprise : 0462.337.632

Objet de l'acte : nominations - déplacement siège

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des membres du 4 mai 2010, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1/ Déplacement du siège social à partir du 1^{er} avril 2010, à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 437-2.

2/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour une période de cinq ans à partir de la date du 18 avril 2008, de :

- monsieur WYNANTS Pierre, domicilié à 1170 Bruxelles, avenue Juliette 13/4

- monsieur HUYSENTRUYT Luc, domicilié à 8300 Knokke-Heist, Abelendreef 26.

Nomination comme troisième administrateur de monsieur DEVRECKER Freddy, domicilié à 1170 Bruxelles, avenue des Mîtons 36, pour une période de trois ans à partir du 4 mai 2010.

Les trois mandats prendront donc fin à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Le mandat des administrateurs est non rémunéré.

Le conseil d'administration a désigné à l'unanimité au sein du conseil :

- comme président : monsieur WYNANTS Pierre
- comme secrétaire : monsieur DEVRECKER Freddy
- comme trésorier : monsieur HUYSENTRUYT Luc

Le conseil a décidé également de nommer comme délégué à la gestion journalière, pour une durée de trois ans à partir du 4 mai 2010 : monsieur STRYP Jean-Jacques, domicilié à 1050 Bruxelles, Av. F. Roosevelt 120/6, qui portera le titre de secrétaire général.

3/ Pouvoir spécial est conféré au notaire Jan Boeykens à Antwerpen pour remplir les formalités de publication.

Pour extrait analytique
Notaire Jan Boeykens

Annexe : procès-verbal du 4 mai 2010.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature